



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1999/39
12 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1999
13-17 septembre 1999, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
UNOPS

BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LES SERVICES D'APPUI AUX PROJETS

QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES :
PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999
et projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001

Rapport du Directeur exécutif

Résumé

Le présent document contient les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Ces prévisions ont été examinées et approuvées par le Comité de coordination de la gestion et présentées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le budget révisé pour l'exercice biennal 1998-1999 prévoit une réduction de 89,6 millions de dollars à 88,5 millions de dollars au titre des dépenses ordinaires et une augmentation de 11,4 millions de dollars à 14 millions de dollars au titre des dépenses extraordinaires.

Le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 prévoit des dépenses ordinaires de 110,9 millions de dollars et des dépenses extraordinaires de 2,9 millions de dollars.

Ces révisions et prévisions budgétaires continuent de refléter la distinction établie entre les dépenses ordinaires et les dépenses extraordinaires par le Conseil d'administration dans sa décision 98/20 du 21 septembre 1998.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	3
II. PRÉVISIONS RÉVISÉES DE RECETTES ET BUDGET PRÉVISIONNEL DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999	5 - 29	3
A. Recettes	7 - 12	4
B. Dépenses d'administration	13 - 29	5
III. PROJECTIONS DE RECETTES ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001	30 - 31	11
IV. ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE	32 - 33	12
V. RÉSUMÉ DES MODALITÉS DE GESTION	34 - 35	12
VI. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	36	13

I. INTRODUCTION

1. On trouvera dans le présent document les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que le projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), présentées conformément à la décision 94/32 du Conseil d'administration en date du 10 octobre 1994.
2. Conformément aux articles 6.3 et 6.4 du Règlement financier de l'UNOPS, ces prévisions budgétaires sont présentées par l'intermédiaire du Comité de coordination de la gestion, qui les a approuvées, et ont été transmises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).
3. Le Directeur exécutif a le plaisir d'annoncer qu'en 1998, l'UNOPS a continué de fonctionner conformément au principe d'autofinancement, ce qui lui a permis de porter à la fin de 1998 la réserve opérationnelle au-dessus du niveau actuellement approuvé. Dans sa décision 97/21 du 18 septembre 1997, le Conseil d'administration a fixé le montant de la réserve opérationnelle à 4 % de la somme des dépenses inscrites au budget d'administration et au budget des projets de l'exercice précédent.
4. Les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que le nouveau projet de budget pour l'exercice biennal 2000-2001 qui figurent dans le présent document partent du principe que l'UNOPS continuera à autofinancer ses dépenses ordinaires et que les dépenses extraordinaires seront financées à même sa réserve opérationnelle si les recettes produites en 1999 ou pendant l'exercice biennal 2000-2001 sont insuffisantes pour ce faire. Cela est conforme au modèle de gestion financière de l'UNOPS dont le Conseil d'administration avait pris note dans sa décision 95/31 du 15 septembre 1995 et à l'article 8.3 du Règlement financier, qui prévoit que les manques à gagner sont compensés par prélèvement sur la réserve opérationnelle de l'UNOPS.

II. PRÉVISIONS RÉVISÉES DE RECETTES ET BUDGET PRÉVISIONNEL DE DÉPENSES POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999

5. Les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 se fondent sur l'exécution des projets et les recettes effectives en 1998 et sur les prévisions de recettes des divisions opérationnelles proposées dans le cadre de la planification stratégique pour 1999. La planification de l'exécution des projets et des recettes tient compte de l'impact estimatif sur les résultats effectifs de l'UNOPS de l'exécution du projet de déménagement ainsi que des projets de mise en oeuvre du Système intégré de gestion (SIG) et des mises à niveau requises pour le passage à l'an 2000, dont il est question plus loin aux paragraphes 25 à 29.
6. Les fonds confiés à l'UNOPS par ses clients pour l'exécution de projets, c'est-à-dire le "portefeuille de projets", s'élevaient à 1,1 milliard de dollars à la mi-1999. En outre, l'UNOPS administre des prêts pour le compte du Fonds international de développement agricole (FIDA) - Les fonds pour "services purs" - d'une valeur de 2 milliards de dollars, ce qui porte à 3,1 millions de dollars la valeur totale des fonds de développement et autres dont l'UNOPS à la charge. Les prévisions relatives à la prestation de services et aux recettes

/...

connexes tiennent également compte des facteurs particuliers visés au paragraphe 5 ci-dessus.

A. Recettes

7. Le montant total des recettes prévu pour l'exercice biennal 1998-1999, qui figure dans le document DP/1998/35, s'élève à 90,8 millions de dollars; le budget d'administration a été établi sur la base de ce chiffre. Les projections de recettes révisées, d'un montant de 101,1 millions de dollars, se fondent sur le montant des recettes effectives pour 1998 et des recettes prévues pour 1999 dans le cadre de la planification stratégique. Ces nouvelles projections prévoient une augmentation de 10,3 millions de dollars – soit 11 % – des recettes prévisionnelles, ce qui est conforme à l'importante expansion des opérations réalisées en 1998, tendance qui se maintient encore à la mi-1999. Le tableau 1 présente une vue d'ensemble des recettes effectives de l'exercice biennal 1998-1999 et des projections pour 2000-2001. On trouvera aux paragraphes 8 à 12 ci-dessous une analyse et des observations plus précises quant aux divers éléments constitutifs des recettes de l'UNOPS.

1. Recettes provenant de l'exécution de projets

8. En 1998, les projets effectivement exécutés se sont élevés à 537,8 millions de dollars et leur exécution a produit 43,5 millions de dollars de recettes. Ces chiffres représentent respectivement 98 % et 114 % des objectifs révisés concernant l'exécution des projets et le montant des recettes. Dans les prévisions révisées pour l'exercice 1998-1999, on prévoit que le portefeuille de projets s'élèvera à 1 milliard 88 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 22 % par rapport au montant de l'exercice biennal 1996-1997. Les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal s'établissent à 86,4 millions de dollars, en hausse de 29 % par rapport au montant de 1996-1997. La proportion des recettes par rapport à l'exécution des projets demeure très proche de celle de l'exercice biennal 1996-1997.

9. Ayant toujours à l'esprit les décisions et recommandations du Conseil d'administration et du CCQAB quant à la nécessité de diversifier son portefeuille de projets, le Directeur exécutif a pris un certain nombre de mesures, dont la création d'une nouvelle division (voir par. 18 et 19) et la nomination d'un Coordonnateur des relations avec les usagers. Il est désormais en mesure d'annoncer que les nouveaux projets obtenus – financés par des sources du système des Nations Unies autres que le PNUD – sont passés de 56 millions de dollars en 1997 à 67 millions de dollars en 1998 (soit une augmentation de 20 %). En 1998, on a également observé une forte expansion des services fournis par l'UNOPS aux projets exécutés à l'échelon national, à la fois pour le PNUD et pour d'autres clients des Nations Unies, ceux-ci étant passés de 48 millions de dollars en 1997 à 120 millions de dollars. Le Directeur exécutif a le plaisir d'annoncer que les recettes au titre des projets exécutés pour le compte de clients non traditionnels du système des Nations Unies sont passés de 0,3 million de dollars en 1997 à 1,7 millions de dollars en 1998 et de confirmer que les efforts seront poursuivis pour maintenir et développer ces activités.

2. Recettes provenant de la prestation de "services purs"

10. La prestation de services à l'appui de l'exécution et de la sous-traitance de projets entrepris par d'autres parties est un autre domaine dans lequel l'UNOPS a accru ses activités. Jusqu'ici, le Bureau a fourni à ce titre des services de gestion de prêts et de supervision de projets au FIDA, ce qui a produit en 1998 des recettes d'un montant de 4,1 millions de dollars et, sur la base de prévisions établies à 5,6 millions de dollars en 1999, le montant total prévu pour l'exercice biennal 1998-1999 s'est chiffré à 9,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 41 % par rapport à l'exercice biennal 1996-1997. L'expansion prévue dans ce secteur d'activités pour 1999 – principalement mais pas exclusivement pour le FIDA – témoigne des efforts que l'UNOPS ne cesse de déployer pour élargir sa clientèle ainsi que la gamme de ses services.

3. Autres recettes

11. Les recettes de l'UNOPS comprennent également d'autres éléments de moindre importance – principalement les intérêts servis sur les soldes des fonds de roulement et de réserve et provenant de sources diverses et occasionnelles. Il convient d'ajouter à cela en 1998 des recettes d'un montant de 1 million de dollars provenant de l'annulation d'engagements correspondant à l'exercice biennal 1996-1997. Comme suite à un entretien avec des représentants du Comité des commissaires aux comptes, les contributions du gouvernement du pays hôte aux dépenses engagées pour le déménagement des bureaux à Copenhague ont été inscrites au poste "Autres recettes", tandis que les dépenses correspondantes sont imputées au budget d'administration, comme indiqué au tableau 1 pour l'exercice biennal en cours.

12. On prévoit qu'en 1999, le montant total des autres recettes, y compris les contributions reçues du Gouvernement danois, représenteront 2,6 millions de dollars, soit un montant total de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1998-1999. Ces recettes proviennent pour la plupart des intérêts servis sur les soldes des fonds de roulement et de réserve gérés par la Section de la trésorerie du PNUD pour le compte de l'UNOPS. Les contributions provenant du don du Danemark devraient continuer de couvrir les dépenses correspondantes et les prévisions de recettes et de dépenses, indiquées au tableau 1, devraient atteindre 0,7 million de dollars. Il n'est pas prévu à l'heure actuelle que ces contributions et dépenses seront maintenues pendant l'exercice biennal 2000-2001.

B. Dépenses d'administration

13. Le budget approuvé pour les dépenses d'administration de l'UNOPS pour l'exercice biennal 1998-1999 est de 101 millions de dollars. Cette dernière révision, fondée sur les dépenses effectives en 1998 et les prévisions révisées pour 1999, s'élève au total à 102,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,6 million de dollars, soit moins de 2 %. Ce montant peut être réparti entre les deux catégories de dépenses (dépenses ordinaires et dépenses extraordinaires) proposées dans le document DP/1998/35, entérinées par le CCQAB dans le document DP/1998/36 et approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 1998/20 du 21 septembre 1998. Le montant total des dépenses

/...

d'administration ordinaires pour l'exercice biennal 1998-1999 se chiffre à 89,6 millions de dollars. Les dépenses ordinaires effectives en 1998, y compris celles financées par le don du Danemark dont il est question plus haut, se sont élevées à 40,5 millions de dollars, soit 3,1 millions de dollars de moins que le montant inscrit au budget approuvé. Le montant approuvé des dépenses d'administration extraordinaires pour 1998 était de 3 millions de dollars et les dépenses effectives à ce titre en 1998 se sont élevées à 1,5 million de dollars, soit la moitié du montant prévu. Selon les prévisions les plus récentes pour 1999, établies sur la base des plans stratégiques des divisions, les dépenses ordinaires se chiffrent à 48,1 millions de dollars et les dépenses extraordinaires à 12,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,1 millions de dollars et de 4,2 millions de dollars respectivement par rapport au budget approuvé pour 1999 dans le document DP/1998/35 (voir tableau 2). On trouvera aux paragraphes 25 à 29 des informations générales sur les dépenses extraordinaires.

14. Le Directeur exécutif estime que, conformément aux propositions et décisions visées au paragraphe 13 ci-dessus, le montant des dépenses extraordinaires relatives aux opérations de l'UNOPS qui excèdent les recettes doit être imputé à la réserve opérationnelle de l'UNOPS. Durant l'exercice biennal en cours, ces dépenses extraordinaires correspondent à deux grands projets : le déménagement des bureaux de l'UNOPS à New York, et l'installation du système informatique et les mises à niveau requises pour le SIG et le passage à l'an 2000. Le Directeur exécutif propose de continuer de procéder ainsi pendant la première année de l'exercice biennal 2000-2001 afin d'achever les grands projets de mise à niveau pour le SIG et le passage à l'an 2000. Cette approche continue de tenir compte de l'importante distinction entre les dépenses renouvelables et celles qui ont un caractère occasionnel, dont le montant est élevé et qui ne sont pas directement liées à l'appui aux projets.

1. Dépenses ordinaires

a) Effectifs

15. Les traitements et les dépenses communes de personnel demeurent le poste de dépenses le plus important du budget d'administration de l'UNOPS. En 1998, les dépenses de personnel, y compris le personnel temporaire, se sont élevées à 24,1 millions de dollars, soit 2,8 millions de dollars de plus qu'en 1997. Cet accroissement des effectifs résulte des plans d'activité des différents services, qui ont été établis pour faire face à l'accroissement de la demande et du volume des activités tout en préservant la rapidité d'intervention et la qualité. Le renforcement de la prestation de services au titre des projets requiert un accroissement des effectifs, notamment des fonctionnaires des séries 100 et 200 ainsi que du personnel engagé pour une durée limitée ou dans le cadre de contrats de louage de services. Cet accroissement général des effectifs devrait se poursuivre pendant toute l'année 1999 et pendant l'exercice biennal 2000-2001.

16. Le tableau 3 fait apparaître un accroissement de 33 postes permanents et de deux postes de projet de durée limitée par rapport au tableau des effectifs précédemment approuvé. Ces postes de projet sont inscrits au budget d'administration conformément à la décision 98/20 du Conseil d'administration en

date du 21 septembre 1998. Ces 35 postes supplémentaires portent les nouveaux effectifs de l'UNOPS à 380 postes permanents au 1er juin 1999, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à la période précédente alors que le taux d'exécution a augmenté de 16 %, passant de 614 millions de dollars en 1997 à 713 millions de dollars en 1998. Outre l'accroissement du nombre de postes permanents, l'UNOPS s'est employée plus activement à pourvoir les postes sans retard et a ramené de 25 % à 19 % la part des postes vacants par rapport au nombre total de postes.

17. Le Conseil d'administration se souviendra que dans le document DP/1996/36, il était indiqué que la création et la suppression de postes à l'UNOPS n'avaient pas d'incidence financière directe pour les États Membres car ces postes n'étaient pas financés au moyen de contributions statutaires. La liste des postes sert uniquement à établir la nature et le niveau des compétences que doivent posséder les personnes à recruter. Le tableau des effectifs de l'UNOPS comprend toujours d'une part des fonctionnaires permanents et d'autre part du personnel engagé pour une durée limitée ou au titre de contrats de louage de services. Le dosage de ces deux catégories de personnel peut être modifié en fonction des besoins. En 1999, les dépenses de personnel de l'UNOPS devraient augmenter de 5,7 millions de dollars par rapport à 1998. Cette augmentation correspond à la création de nouveaux postes conformément aux plans stratégiques des divisions approuvés, au coût pendant toute l'année du personnel recruté en 1998, aux augmentations de traitement et promotions prévues pour les fonctionnaires en poste. Pour budgétiser la création de nouveaux postes, l'UNOPS s'efforce de prévoir la date à laquelle le poste sera pourvu et d'établir ensuite le budget à partir de cette date. Le Directeur exécutif s'efforce activement d'établir un rapport réaliste et viable entre les ressources en personnel et les activités définies dans les plans d'activité tout en ayant à l'esprit la nécessité de procéder avec circonspection et d'assurer le suivi constant des niveaux de dépenses et de recettes.

18. À l'issue d'un examen approfondi, le Directeur exécutif a conclu que la création d'une division spécialisée faciliterait la réalisation de l'objectif stratégique visant à diversifier davantage la clientèle et la gamme de produits de l'UNOPS. En conséquence, la Division de l'élaboration de programmes spéciaux a été créée le 1er juin 1999 pour faciliter la création de nouveaux créneaux et promouvoir la mise au point de nouveaux produits qui nécessitent une attention particulière durant la phase de conception. La Division sera la principale entité opérationnelle pour l'élaboration de nouveaux programmes offrant un grand potentiel de croissance à l'échelon multirégional, qui accorderait une attention particulière aux phases initiales consistant à établir des normes appropriées et à faciliter le transfert d'une partie ou de la totalité de ces programmes à d'autres divisions, le cas échéant. Elle sera également chargée de forger des alliances stratégiques avec le secteur privé, y compris des appels d'offres sélectifs dans le cadre de projets des banques de développement, en collaboration avec les divisions existantes. En outre, la Division gèrera et renforcera le Groupe de déminage de l'UNOPS qui était jusque-là placé sous la direction du Chef de la Division de l'Afrique. Le budget et les effectifs du Groupe sont suffisants pour couvrir dès le départ toutes les dépenses directes de la Division.

19. Le Directeur exécutif estime qu'il convient, à l'instar d'autres bureaux du siège et bureaux décentralisés, que cette nouvelle Division soit dirigée par un chef de la classe D-1. En application de la décision 94/32 du Conseil d'administration en date du 10 octobre 1994, le Directeur exécutif demande au Conseil d'approuver la création à la classe D-1 du poste de chef de la Division de l'élaboration de programmes spéciaux. Les incidences de cette demande sont indiquées au tableau 3.

20. L'UNOPS considère que l'accroissement des postes permanents et la répartition entre fonctionnaires permanents et personnel engagé pour une durée limitée ou au titre de contrats de louage de services reflètent de manière réaliste ses besoins en personnel et il prie le Conseil d'administration d'approuver la création de 35 postes supplémentaires de la classe P-5 et de classes inférieures en plus du poste de D-1 mentionné plus haut.

b) Bureaux décentralisés

21. Le Directeur exécutif a le plaisir d'annoncer que, conformément à la décision 98/20 du Conseil d'administration en date du 21 septembre 1998, un bureau décentralisé de l'UNOPS a été ouvert dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome. Le Bureau de Rome fournit actuellement des services d'administration des prêts pour tous les projets financés par le FIDA et gérés par l'UNOPS dans le monde entier et des services de supervision des projets pour les projets exécutés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le transfert de deux postes du siège à Rome, approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 98/20, a été effectué au début de 1999. Le recrutement de trois autres fonctionnaires est prévu pour 1999. Afin de mener à bien la décentralisation prévue de la division de l'UNOPS pour les programmes du FIDA, le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration d'approuver le transfert de deux autres postes d'administrateur – celui de chef de la Division et du gestionnaire principal du portefeuille de projets pour l'Europe orientale – ainsi que de deux postes d'agent des services généraux. Ces fonctionnaires devraient prendre leurs fonctions à Rome dans le courant du premier trimestre de l'an 2000. Un examen est prévu vers la fin de l'an 2000 pour déterminer si cette opération demeure viable.

22. La Division pour l'Asie occidentale, les États arabes et l'Europe a identifié un portefeuille de projets en Europe, actuellement confié à un gestionnaire de portefeuille en poste à New York, mais qui pourrait être exécuté plus efficacement par la Division de la réhabilitation et du développement social durable, située dans le bureau de l'UNOPS à Genève. Le fait que les pays bénéficiant de programmes sont plus proches du bureau de Genève et donc plus rapidement accessibles permet un suivi et un contrôle plus étroits. Ce portefeuille comprendrait au départ des projets régionaux à Bratislava et en Slovaquie ainsi que des projets de pays exécutés par la Division pour l'Asie occidentale, les États arabes et l'Europe, en Albanie, en Arménie et en République de Moldova. Le Directeur exécutif souhaite transférer de New York à Genève le poste de gestionnaire de portefeuille et demande au Conseil d'administration d'approuver ce transfert. Si le Conseil accède à sa demande, le gestionnaire de portefeuille prendra ses fonctions à Genève d'ici le quatrième trimestre de 1999.

c) Remboursement au PNUD des services rendus

23. L'UNOPS rembourse aux bureaux de pays les coûts supplémentaires des services fournis pour les projets exécutés par l'UNOPS. Ces remboursements se sont élevés à 2,9 millions de dollars en 1998 (soit 43 % de plus qu'en 1997), et devraient atteindre 3,1 millions de dollars en 1999. Pour l'exercice 1998-1999, ils devraient donc être de 6 millions de dollars (contre 3,8 millions de dollars pour l'exercice 1996-1997), ce qui représente une augmentation de 58 % et résulte de l'accroissement du volume des activités entreprises par les bureaux de pays du PNUD pour le compte de l'UNOPS.

24. Selon les prévisions actuelles, le coût des services centraux d'administration fournis par le PNUD et l'Organisation des Nations Unies (par l'intermédiaire du PNUD) devrait atteindre 8,1 millions de dollars pour l'exercice biennal, sur la base des taux appliqués pour l'exercice 1996-1997. Toutefois, les méthodes et les taux appliqués pour évaluer les services d'administration demeurent à l'étude étant donné que la répartition des activités et des responsabilités évolue au fil des ans. Les modalités de remboursement associées à la mise en oeuvre du SIG par exemple restent à mettre au point. Des progrès sont réalisés dans l'identification et l'estimation d'autres services d'administration fournis à l'UNOPS par l'Organisation des Nations Unies; cette opération devrait être achevée d'ici la fin de 1999. Conformément aux recommandations du CCQAB, le Secrétariat de l'ONU a décidé, en accord avec les organisations intéressées, de présenter au CCQAB l'accord proposé avant sa mise en application. Les prévisions actuelles pour 1999 et pour l'exercice biennal 2000-2001 sont fondées sur les arrangements intérimaires les plus récents convenus entre les organisations et l'ONU. Toutes modifications résultant des examens en cours seront communiquées au Conseil d'administration dans les meilleurs délais.

2. Dépenses extraordinairesa) Projets relatifs aux systèmes d'information

25. Sur la base des propositions faites dans les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 (DP/1998/35), le Conseil d'administration a approuvé dans sa décision 98/20 un montant total de 7,4 millions de dollars pour la mise en oeuvre de projets relatifs au SIG et au passage à l'an 2000. En 1998, les dépenses effectives ont été de 1,4 million de dollars et les projections pour 1999 ont été révisées à la baisse, de 4,3 millions de dollars à 4 millions, si bien que le montant total des prévisions révisées pour l'exercice 1998-1999 est ramené à 5,4 millions de dollars. Comme d'importantes activités se poursuivront pendant 2000, un montant supplémentaire de 2,9 millions de dollars est prévu à cette fin dans la partie du projet de budget portant sur les dépenses non renouvelables. À partir de 2001, toutes les dépenses liées aux systèmes d'information seront de nouveau comptabilisées dans la catégorie des dépenses ordinaires. On estime maintenant que le coût total sur trois ans des projets SIG/passage à l'an 2000 dépassera de 12 % le coût prévu (8,3 millions de dollars au lieu de 7,4 millions).

26. La mise en place du Système intégré de gestion (SIG) par l'UNOPS est directement liée aux calendriers que l'ONU et le PNUD suivent eux-mêmes : le

/...

Bureau est en effet tributaire du calendrier global de mise en oeuvre, il ne le contrôle pas. Ainsi, si le projet prend plus longtemps que prévu, c'est en partie parce que certains aspects du processus global ont été appliqués plus tard que prévu. En outre, le Bureau ayant commencé assez tard à participer au processus, il n'a pu recruter qu'un nombre limité de personnes compétentes. De ce fait, il a fallu beaucoup de temps et d'efforts au personnel existant pour se familiariser suffisamment avec le SIG et pouvoir ainsi veiller à ce que les besoins du Bureau soient pris en considération.

27. Les montants des dépenses non renouvelables prévues pour les projets SIG/passage à l'an 2000 ne comprennent pas les montants liés au SIG dus à l'ONU ou au PNUD pour les services rendus par ceux-ci au titre des systèmes d'information. On part en effet du principe que, dans la mesure où le SIG remplace des services équivalents déjà prévus dans les arrangements de compensation, il n'y a pas de raison pour l'instant d'ajuster dans un sens ou dans un autre ces montants, qui sont comptabilisés dans la catégorie des dépenses ordinaires.

b) État d'avancement du projet d'installation du siège dans de nouveaux locaux

28. Le budget approuvé pour ce projet est de 4 millions de dollars. En 1998, 0,1 million de dollars ont été engagés et le budget révisé pour 1999 prévoit 8,5 millions de dollars, si bien que le total pour l'exercice biennal sera de 8,6 millions de dollars, une augmentation de 4,6 millions de dollars par rapport au budget approuvé. Cette augmentation est compensée en partie par le fait que le Bureau bénéficie d'une nouvelle période d'exemption de loyer – d'une valeur totale de 0,9 million de dollars – consentie par le propriétaire pour contribuer aux coûts de construction. Cette économie est comptabilisée au tableau 2 à la rubrique Loyer et entretien des locaux des postes de dépenses ordinaires pour 1999. Au total, l'augmentation du coût du projet est donc de 3,7 millions de dollars, se répartissant comme indiqué ci-après.

29. Les composantes de cette augmentation peuvent être classées en trois catégories (voir tableau ci-après). La première catégorie est composée des rubriques du budget approuvé pour lesquelles on a constaté que les prévisions d'origine étaient insuffisantes. Les augmentations à ce titre représentent au total 0,5 million de dollars une fois déduite la contribution du propriétaire dont il est question au paragraphe précédent. Dans la deuxième catégorie figurent des rubriques nouvelles, d'une valeur totale de 0,8 million de dollars, qui ne figuraient pas dans les prévisions d'origine. Le reste, soit 2,4 millions de dollars, correspond à des décisions qu'il a fallu prendre en raison du calendrier de la réinstallation et du fait que les caractéristiques physiques des nouveaux locaux sont maintenant mieux connues. Les ordinateurs de bureau seront mis à niveau un an plus tôt que prévu pour éviter les dépenses et les perturbations qu'entraîneraient sinon les modifications et les tests effectués pour s'assurer que le système est compatible 2000. Le réseau et les infrastructures de l'audiovisuel devront également être reconfigurés de façon que l'espace disponible dans les nouveaux bureaux soit utilisé au mieux et qu'il existe pour l'avenir une bonne base technique.

Détail de l'augmentation du coût du déménagement

Catégorie/rubrique	Montant (en millions de dollars)
Augmentation du coût d'éléments figurant dans le budget d'origine	
Construction mécanique/électrique	0,2
Équipements	0,3
Total partiel	0,5
Éléments ne figurant pas dans le budget d'origine	
Honoraires de maîtres d'oeuvre	0,1
Frais de négociation du bail	0,1
Dépenses de personnel pour l'équipe responsable du déménagement	0,3
Coût du câblage des nouveaux locaux	0,5
Réduction de commission consentie par l'agence immobilière	(0,3)
Système de sécurité	0,1
Total partiel	0,8
Augmentations dues à des questions de calendrier et aux caractéristiques physiques des nouveaux locaux	
Matériel audiovisuel et matériel de communications	0,5
Système d'archivage à haute densité	0,1
Système "bruit blanc"	0,1
Mise à niveau des ordinateurs	0,9
Système d'autocommutateur privé	0,2
Réseau	0,4
Imprimantes en réseau, ajustements et console	0,2
Total partiel	2,4
Total	3,7

III. PROJECTIONS DE RECETTES ET PRÉVISIONS DE DÉPENSES
 POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

30. Les prévisions pour 2000, en ce qui concerne le portefeuille de projets, les prestations et les recettes, sont fondées sur les objectifs des plans stratégiques des divisions. Pour les prestations, les projections (620 millions de dollars) dépassent de 70 millions de dollars (soit 13 %) les projections pour 1999. Ce montant doit permettre de poursuivre l'accroissement des effectifs et de financer les dépenses d'administration connexes. L'augmentation tient compte de deux facteurs contradictoires : d'une part, il est prévu que les prestations augmenteront en 2000 lorsque prendront fin les bouleversements résultant du déménagement et de l'installation du SIG. D'autre part, le bogue de l'an 2000 devrait avoir un effet négatif sur les prestations. Les prévisions pour 2001 sont fondées sur l'hypothèse que le portefeuille de projets continuera de s'étoffer quelque peu. Pour les prestations, les objectifs ont été relevés de façon à améliorer le rapport entre les prestations et la valeur du portefeuille, le niveau des recettes restant conforme aux projections pour 2000.

/...

31. Les dépenses d'administration projetées pour 2000 reflètent l'évolution des besoins telle qu'exposée dans les plans stratégiques des divisions. La distinction entre dépenses ordinaires et dépenses non renouvelables n'est maintenue en 2000 que jusqu'à ce que les projets relatifs au SIG et au passage à l'an 2000 soient terminés. Il est prévu qu'en 2000, les recettes permettront de nouveau de couvrir toutes les dépenses ordinaires, de même qu'une bonne part des dépenses non renouvelables. Selon les projections pour 2001, les recettes devraient être supérieures aux dépenses, ce qui permettra de commencer à reconstituer la réserve de façon qu'elle parvienne au niveau requis. Les projections pour 2000 et 2001 sont décrites aux tableaux 1 et 2.

IV. ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

32. Dans le budget approuvé pour l'exercice 1998-1999, il était prévu que la réserve opérationnelle du Bureau serait ramenée au total à 11,2 millions de dollars, soit 2 % des prestations et des recettes de l'année précédente, au lieu du taux habituel de 4 %. Grâce aux efforts réalisés en 1998, qui se poursuivront en 1999, le solde de la réserve devrait être de 19,9 millions de dollars, soit 8,7 millions de dollars de plus que dans le budget approuvé. Cela équivaut à un taux de 3,25 %, alors que le taux dans le budget approuvé était de 2 % (voir tableau 1).

33. Selon les prévisions pour 2000, les recettes seront supérieures aux dépenses ordinaires, mais une partie des dépenses non renouvelables sera imputée sur la réserve, ce qui réduira celle-ci de 1,5 million de dollars, la ramenant à 18,4 millions de dollars. En 2001, les recettes devraient dépasser de 4,2 millions de dollars le montant total des dépenses d'administration, si bien qu'à la fin de l'exercice 2000-2001, le solde de la réserve devrait être de 22,6 millions de dollars, soit un taux de 3,1 %. La réserve devrait être rétablie à son niveau prévu lors de l'exercice 2002-2003.

V. RÉSUMÉ DES MODALITÉS DE GESTION

34. Les problèmes de gestion qui se posent pendant l'exercice en cours et qui continueront de se poser pendant l'exercice à venir sont considérables. Aux tâches habituelles du Bureau – offrir des services d'appui aux projets – viennent s'ajouter les difficultés dues à l'installation des bureaux dans de nouveaux locaux, à la mise en service du SIG et à l'adaptation des systèmes informatiques pour les rendre compatibles 2000. Pour s'attaquer à ces tâches, le Directeur exécutif continuera d'affecter les ressources humaines et financières du Bureau de façon à répondre aux besoins de celui-ci et de ses clients. Tous les éléments – portefeuille, recettes, budgets, dépenses et projets extraordinaires – continueront d'être suivis et gérés régulièrement de façon que les ajustements nécessaires puissent être effectués à temps et que le principe d'autofinancement puisse être respecté.

35. Comme déjà annoncé dans des projets de budget précédents, si la valeur de projets nouveaux acceptés pendant la période budgétaire est très différente des prévisions, des mesures seront prises pour ramener les coûts, y compris les dépenses de personnel, à des niveaux compatibles avec les prévisions de recettes les plus justes. De telles décisions seront prises en concertation avec le

Comité de coordination de la gestion et le Directeur exécutif tiendra le Conseil d'administration au courant.

VI. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

36. Le Conseil d'administration pourrait :

1. Prendre note du rapport du Directeur exécutif sur les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 1998-1999 et les prévisions de dépenses pour l'exercice 2000-2001 (DP/1999/39);

2. Approuver les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice 1998-1999 (102,6 millions de dollars);

3. Approuver les prévisions de dépenses pour l'exercice 2000-2001 (113,8 millions de dollars);

4. Approuver le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 1998-1999, y compris le transfert de quatre postes de New York à Rome et d'un poste de New York à Genève, ainsi que la création du poste de chef de la Division des programmes spéciaux, au niveau D-1.

Tableau 1

Projections des dépenses au titre des projets et des recettes pour les exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001
 et montants comparatifs de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997

(En millions de dollars des États-Unis)

	1996-1997	1998-1999 Montants approuvés	1998 Montants effectifs	1999	1998-1999	2000	2001	2000-2001
Exécution	893,9	1 125,0	537,8	550,0	1 087,8	620,0	680,0	1 300,0
Recettes provenant de l'exécution des projets	66,7	78,1	43,5	42,9	86,4	48,3	53,0	101,3
Recettes au titre des "services purs"	6,9	10,3	4,1	5,6	9,7	5,6	5,6	11,2
Autres recettes	5,1	2,4	2,4	2,6	5,0	2,0	2,0	4,0
Total des recettes	78,7	90,3	50,0	51,1	101,1	55,9	60,6	116,5
Dépenses ordinaires d'administration	70,3	89,6	40,5	48,1	88,5	54,5	56,4	110,9
Dépenses d'administration non renouvelables		11,4	1,5	12,6	14,0	2,9		2,9
Total des dépenses d'administration	70,3	101,0	42,0	60,6	102,6	57,4	56,4	113,8
<u>Solde non dépensé et mouvements de la réserve opérationnelle</u>								
Report de la réserve opérationnelle	6,8	20,0	20,0	29,4	20,0	19,9	18,4	19,9
Report du solde non dépensé	6,2	1,4	1,4		1,4			
Transfert à la réserve opérationnelle	7,0		8,0		8,0		4,2	2,7
Prélèvement sur la réserve opérationnelle		(8,8)		(9,5)	(9,5)	(1,5)		
Prélèvement sur le solde non dépensé								
Solde non dépensé à reporter	1,4	(1,4)						
Réserve opérationnelle à reporter	20,0	11,2	29,4	19,9	19,9	18,4	22,6	22,6

Tableau 2

Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice biennal 1998-1999
et prévisions de dépenses pour l'exercice biennal 2000-2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions approuvées	Dépenses effectives	Prévisions de dépenses	Prévisions de dépenses révisées	Prévisions de dépenses
010 Traitements et salaires	28 495	12 044	16 450	28 494	38 118
100 Dépenses communes de personnel	17 098	6 466	8 775	15 241	19 866
030 Personnel temporaire	24 994	2 397	1 793	4 190	3 675
070 Engagements pour une durée limitée	5 026	2 989	2 480	5 469	5 302
040 Consultants	2 922	1 249	2 620	3 869	7 001
050 Heures supplémentaires	570	199	286	485	576
180 Formation	—	—	701	701	1 878
220 Voyages autorisés des fonctionnaires	2 804	916	1 423	2 339	3 191
340 Contrats de développement de systèmes	915	263	40	303	480
350 Contrats de sous-traitance	2 133	329	942	1 271	2 539
410 Loyer et entretien des locaux	5 360	2 586	2 090	4 676	7 936
420 Chauffage, éclairage, énergie et eau	40	24	37	61	395
430 Location et entretien de matériels	190	84	101	185	243
440 Communications	2 195	937	908	1 845	1 828
450 Dépenses de représentation	60	17	25	42	49
490 Services divers	828	432	938	1 370	1 856
510 Fournitures de bureau	1 392	1 004	331	1 335	580
610 Mobilier et machines de bureau	787	222	482	704	503
620 Matériels et logiciels (micro-informatique)	2 087	1 155	651	1 806	855
Total partiel	77 896	33 313	41 074	74 387	96 871
740 Services fournis par les bureaux de pays du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies	4 428	2 860	3 132	5 992	6 264
750 Remboursement au PNUD :					
Services fournis par le PNUD/Bureau de l'audit et des études de performance	1 600	813	820	1 633	1 640
Services centraux du PNUD	4 652	2 628	2 529	5 157	5 058
Services centraux de l'ONU	1 000	859	500	1 359	1 100
Total partiel	11 680	7 160	6 981	14 141	14 062
Projet systèmes d'information	7 413	1 373	4 023	5 396	2 911
Projet nouveaux locaux	3 966	108	8 541	8 649	
Total partiel	11 379	1 481	12 564	14 045	2 911
Total général	100 955	41 954	60 619	102 573	113 844

Tableau 3
 Tableau d'effectifs de l'UNOPS

	Postes permanents ^a	Postes reclassés ^b	Postes supplémentaires ^b	Postes liés à des projets ^c	Postes pourvus par des fonctionnaires			Total général	Postes vacants ^d	Total général
					des séries	100/200/300	des séries			
Recrutement sur le plan international										
SSG	1	0	0		1	1	1	0	0	1
D-2	1	0	0		1	1	1	0	0	1
D-1/L-6	14	0	1 ^e		15	14	14	1	1	15
P-5	35	1	1		37	33	33	4	4	37
P-4/L-4	35	8 (1)	3/2		47	44	44	3	3	47
P-3	25	1 (9)	5	1	23	14	14	9	9	23
P-2/L-2	7	1 (1)	1/1	1	10	7	7	3	3	10
Total partiel	118	0	14	2	134	114	114	20	20	134
Recrutement sur le plan local										
1re classe (G-7/G-6)	74	2	7		83	73	73	10	10	83
Autres classes	153	-2	13		164	122	122	42	42	164
Total partiel	227	0	20	0	247	195	195	52	52	247
Total	345	0	34	2	381	309	309	72	72	381

^a Décision 98/20 du Conseil d'administration en date du 21 septembre 1998.

^b Depuis la décision 98/20.

^c Postes strictement liés à des projets spécifiques.

^d Y compris des fonctions assurées par du personnel temporaire et des postes dont on recherche activement un titulaire.

^e Poste de Chef de la Division des programmes spéciaux, dont la création est demandée dans le présent document.